



Vice caché vente appartement ancien

Par SDM

Bonjour, nous avons acheté un appartement il y a deux mois.

Nous nous sommes rendus compte que le chéneau fuyait avec de la mousse qui avait l'odeur de notre lessive. Nous avons donc compris que certaines vidanges de l'appartement (machine à laver, lave-vaisselle, évier et douche) se faisaient par un tuyau branché sur la descente des eaux pluviales.

Nous nous sommes renseignés et il semblerait que cela ne soit pas légal.

Peut on considérer cela comme un vice caché?

Merci d'avance pour vos réponses

Cordialement

Par DIU1973

Bonjour

Un vice caché est un défaut qui n'était pas apparent lors de l'achat et qui rend le bien impropre à l'usage auquel il est destiné ou qui diminue tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquis, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il l'avait connu.

Un expert pourra évaluer la situation et confirmer s'il s'agit bien d'un vice caché.

Ensuite c'est à la justice de trancher, mais auparavant, vous devriez informer le vendeur du problème rencontré en lui demandant une réparation ou une compensation (lettre recommandée avec AR).

Si le vendeur refuse de coopérer, vous pouvez engager une action en justice pour obtenir réparation..